

Pour se rafraîchir la mémoire

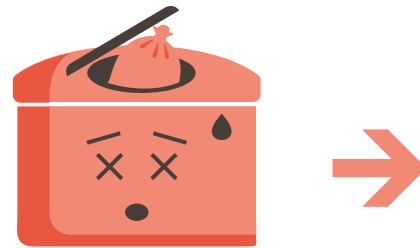
Fully sans fouillis



Attention, nuisances sonores

Du verre jeté dans un molok, ça fait du bruit. Soyez sympa, pensez aux riverains. Pour leur tranquillité, **pas de dépôt de verre entre 12h et 13h, ni après 19h, ni avant 7h. Et pas non plus les dimanches et jours fériés. Merci!**

→ Respectez les horaires de dépose.



Conteneur plein? Rendez-vous au suivant

Avant toute chose, vérifiez s'il reste de la place dans le conteneur. S'il est effectivement rempli, inutile d'en rajouter! Emportez vos déchets et rendez-vous simplement au point de collecte suivant.

→ **Tout dépôt de déchets à côté des moloks est interdit.**

PET et plastiques, ça n'est pas pareil

Les bouteilles en PET, ce sont **uniquement** des bouteilles de boissons sucrées et d'eau, claires et transparentes, **faciles à reconnaître grâce à leur logo**. Elles sont reprises dans les commerces qui en vendent et à la déchetterie.

Les bouteilles opaques **ne sont pas en PET**, les **barquettes** non plus. Certaines grandes surfaces les reprennent; sinon, elles doivent être jetées dans les sacs poubelles blancs.

→ **Plus le PET récolté est pur, mieux il peut être recyclé (en bouteilles, tissu polaire, emballages, etc.).**



Bouteilles transparentes
(Boissons gazeuses, eau, etc.)



Bouteilles opaques
(Lait, produit vaisselle, lessive, etc.)



Plié, c'est encore mieux!

Pour ne pas encombrer les conteneurs, pliez ou découpez les cartons. Ou rendez-les si possible au point de vente. Attention, **les cartons à pizza usagés doivent être jetés avec les ordures ménagères**, les emballages de lessive en poudre aussi.

→ Un carton peut être recyclé une douzaine de fois, contre 6 à 7 fois pour un papier.

Propres et emballés

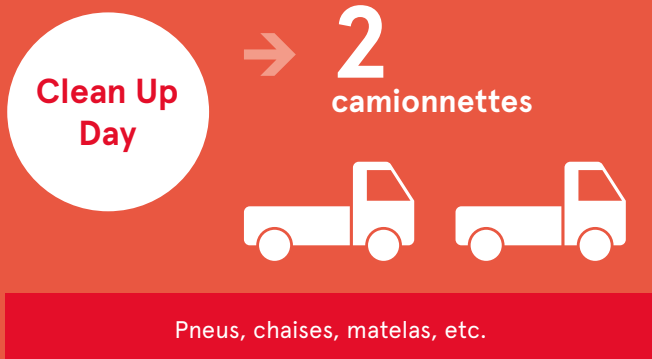
Les vêtements et chaussures usagés collectés pour le compte de diverses organisations doivent être propres et encore en état d'être portés. **Simplifiez le ramassage**: placez les habits dans des sacs et réunissez les chaussures par paires.



→ Les jouets peuvent être déposés uniquement dans les conteneurs du CRTO (centre régional travail & orientation).

La nature n'est pas une poubelle!

Abandonner des déchets sur la voie publique, dans les espaces verts ou la campagne nuit aux personnes (sentiment d'insécurité, risques de coupures, etc.), à l'environnement (pollution) et au porte-monnaie (frais de ramassage).



Place du
Petit-Pont



120 L
/week-end en été

Canettes, verre et PET...
des déchets qui
peuvent être recyclés



Canal



2x
/année



Les mégots:
2 à 5 ans pour
se décomposer

Déchets verts et alimentaires

Le Valais interdit l'incinération en plein air des déchets de jardinage (végétaux, branchages, fleurs coupées, gazon). Compostez-les ou amenez-les à la déchetterie, au même titre que vos déchets alimentaires.

→ Pensez à vous munir de votre carte d'accès.

Vérifier les instructions

En étant attentif aux indications figurant sur les panneaux des points de collecte et sur chaque conteneur, vous contribuez à **maintenir notre commune propre et accueillante**. Merci pour votre collaboration!

Surveillance des points de collecte

Des **employés communaux assermentés** peuvent à tout moment dénoncer les infractions en lien avec la gestion des déchets. Pour le bien de tous – et pour éviter une amende! –, merci de respecter les consignes.



Notre guide de gestion des déchets existe en plusieurs langues. Demandez-le à l'office de la population.